UNIVERSITE D'ALGER
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE
ANNEE 1973 - No _____

CONSIDERATIONS STATISTIQUES SUR LES EXPERTISES EN ECRITURES EFFECTUEES AU LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE D'ALGER

THESE

POUR LE DOCTORAT EN MEDECINE

Présentée et soutenue publiquement le _____ Decembre 1973

PAR

BOUBRIT MOHAMMED
né le 30 Mai 1941 à Tizi - Ouzou (G.K)

MEMBRES DU JURY

PRESIDENT : Mr. A. YAKER, Maitre de Conférences Agrégé,
(Anatomie pathologique)

JUGES : Mr. M. BOUCEBCI, Maitre de Conférences Agrégé
(Psychatrie)

Mr. M. BENHABYLES, Maitre de Conférences Agrégé
(Chirurgie)

Mr. Y. MEHDI, Assistant (Médecine Légale)

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41545811_0011

UNIVERSITE D'ALGER
FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE
ANNEE 1973 - No ..... -

CONSIDERATIONS STATISTIQUES SUR LES EXPERTISES EN ECRITURES EFFECTUEES AU LABORATOIRE DE POLICE SCIENTIFIQUE D'ALGER

THESE

POUR LE DOCTORAT EN MEDECINE

Présentée et soutenue publiquement le ..... Decembre 1973

PAR

BOUBRIT MOHAMMED
né le 30 Mai 1941 à Tizi - Ouzou (G.K)

MEMBRES DU JURY

PRESIDENT : Mr. A. YAKER, Maitre de Conférences Agrégé,
(Anatomie pathologique)

JUGES : Mr. M. BOUCEBCI, Maitre de Conférences Agrégé
(Psychatrie)

Mr. M. BENHABYLES, Maitre de Conférences Agrégé
(Chirurgie)

Mr. Y. MEHDI, Assistant (Médecine Légale)

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

SERMENT D' HIPPOCRATE

En présence des Maîtres de cette Faculté, de mes chers condisciples et selon la tradition d'Hippocrate, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les moeurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères, si j'y manque.

JE DEDIE CETTE THESE

A LA MEMOIRE DE MON PERE

Prématurément ravi à mon affection, mais qui fut constamment pour moi le plus bel exemple de travail et de dévouement.

Je lui dédie ce modeste ouvrage en espérant ainsi lui témoigner toute ma reconnaissance et mon fervent amour filial.

A LA MEMOIRE DE MON BEAU - PERE

en témoignage de ma

gratitude infinie.

A MA MERE.

A MES SOEURS.

A MES FRERES.

Faible témoignage de
reconnaissance et
d'affection.

A MA FE..E

A .ES ENFA..TS.

A TOUTE MA FAMILLE ET ALLIES.

A MES AMIS

A NOTRE PRESIDENT DE THESE

Monsieur le Professeur Agrégé A. YAKER

Il nous a accueilli avec une extrême bienveillance et une large compréhension.

Il nous fait le grand honneur de présider le Jury de notre thèse.

Qu'il nous soit permis de lui exprimer ici notre très respectueuse gratitude.

A NOS JUGES

Monsieur le Professeur Agrégé BOUCEBCI

Pour l'accueil fraternel qu'il nous a toujours réservé.

Pour l'aide qu'il nous a apportée pour la réalisation de ce travail.

Il nous fait l'honneur de juger notre thèse.

Qu'il nous permette de lui exprimer ici, notre profonde reconnaissance.

Monsieur le Professeur Agrégé BENHABYLES

Il nous a toujours accueilli avec bienveillance.

Il nous fait l'honneur de juger ce travail.

Qu'il nous permette de lui exprimer ici notre profonde reconnaissance.

Monsieur le Docteur MEHDI

En nous inspirant ce travail, il nous a témoigné, une fois de plus, son amitié et sa confiance.

Qu'il soit assuré de notre reconnaissance et de notre fidèle amitié.

à Monsieur le Directeur Général de la Surêté Nationale

Nous le remerçions pour nous avoir permis de consulter les archives du Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER.

Nous remerçions également Monsieur l' Officier de Police MEBTOUCHE Ahmed expert en écriture pour l'aide qu'il nous a apportée.

A NOS MAITRES DE LA FACULTE ET DES HOPITAUX

- INTRODUCTION -

La preuve, au procès pénal, résulte de l'aveu, de témoignages, d'indices ou d'écrits. L'aveu a été longtemps considéré comme la reine des preuves au point que l'on n'hésitait pas à recourir, sous le nom de question préliminaire ou préalable, aux plus effroyables tortures pour l'obtenir. Il n'est pas toujours probant, il y a des aveux mensongers inspirés par la crainte, l'affection, la vanité, voire l'autoaccusation de certains aliénés.

Des psychologues, des médecins ont étudié le le témoignage et leurs conclusions sont unanimement pessimistes : le témoignage, ce poison dont parlait BACON est décidément la plus faillible des preuves. S'il n'y a guère de faux témoins au sens de la loi, dit LOCARD, il n'y a guère non plus de témoins véridiques. C'est ainsi que l'aveu et le témoignage tendent sinon à être supplantés par l'indice, du moins et dans une trés large mesure, à être soumis à son contrôle rigoureux, et dans tous les cas, il fournit au problème pénal, une solution interessante et objective dans sa présentation et dans son interprétation.

L'indice, est tout signe matériel par quoi se traduit l'activité du criminel." C'est un témoin muet qui ne ment pas" Il est objectif mais doit cependant être correctement observé et judicieusement interprété, ce qui réclame une technicité propre.

De ce fait, une nouvelle spécialité prend naissance " la criminalistique ". Celle-ci a suivi étroitement dans son élaboration les progrès des sciences fondamentales et des sciences de l'homme. Elle peut être entendue de deux sens :

A/ Au sens large, c'est l'ensemble des procédés applicables à la recherche et à l'étude matérielle du crime pour aboutir à sa preuve. Dans ce cas, il convient de distinguer :

- des procédés administratifs et policiers mis en oeuvre par la conduite d'une enquête, y compris le recueil des preuves du crime, des suicides.

- des procédés scientifiques, employés à la démonstration de ces preuves du crime...

- des procédés juridiques, encadrant et codifiant l'administration dans les formes du Droit, de ces preuves du crime qu'on accueille ou qu'on les démontre.

La science, là, se situe à mi-chemin de la Police et de la Justice.

B/ Au sens strict, la criminalistique sera cette science seule, proche de la médecine, de la toxicologie et de la psychiatrie légales, dont le sujet est tout autre, et l'objet de longtemps consacré.

Au sens large comme au sens strict, la criminalistique s'intégre à la criminologie, étude doctrinale et appliquée du phénomène appelé " crime " - le crime y étant pris dans le sens de " toute agression dirigée contre les valeurs morales ou sociales légalement définies et pénalement protégées comme les personnes, les moeurs, les biens..."

Ainsi donc, cette criminalistique prise au sens strict et appliquée à des crimes pris au sens large, est fondée sur le fait qu'un criminel laisse toujours sur le lieu de son crime des traces ; que réciproquement il y recueille sur sa personne, sur ses vêtements, sur son matériel, d'autres traces. Tous les indices ordinairement imperceptibles mais caractéristiques de sa présence ou de son action - c'est à ce point, que l'on pourrait soutenir que si l'on possédait l'ensemble des traces d'un crime, il serait possible d'en reconstituer toutes les phases et de remonter à son auteur : il s'agit en fait de rechercher la preuve d'une culpabilité à partir d'indices en appliquant toutes les méthodes d'investigation scientifique nécessaire.

L'expertise des documents manuscrits constitue à côté de l'expertise des armes et des munitions, l'une des branches les plus importantes de la criminalistique.

Cette "science" qui ne cesse d'évoluer avec les progrès de notre siècle occupe une place de plus en plus prépondérante.

En effet, la fraude en écriture est aussi ancienne que l'écriture elle-même, et de ce fait, il n'est pas étonnant que la preuve par comparaison d'écriture soit-elle même trés ancienne.

L'expertise des documents manuscrits représente un champ trés vaste. Dans certains cas, il s'agit d'identifier l'auteur d'un écrit d'origine inconnue ou tout au moins douteuse (document en question ou document incriminé) à partir d'écrits de source connue (documents de comparaison et de référence).

Dans d'autres cas, l'origine du document est connue mais cet écrit parfaitement authentique aurait subi ultérieurement des manipulations frauduleuses qui en modifient le sens ou la portée primitive.

Le but de notre travail sera de traiter de l'expertise des documents manuscrits d'une manière générale et de situer la place qu'elle occupe dans les activités du Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER.

A cet effet, notre démarche s'effectuera en trois étapes :

- Dans une première partie, nous étudierons les problèmes de l'examen des textes manuscrits.

- La seconde partie nous permettra de situer les missions du Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER par des considérations statistiques.

- Enfin la dernière étape sera consacrée à l'illustration de ce travail par quelques rapports d'expertise.

PREMIERE PARTIE

- L'EXAMEN DES TEXTES MANUSCRITS -

-=-=-=-=-

Nous subdivisons cette première partie en trois chapitres consacrés à :

- Un bref rappel historique et quelques généralités.

- L'expertise en écriture.

- Les étapes de l'expertise : l'identification des documents.

CHAPITRE I

- RAPIEL HISTORIQUE - GENERALITES -

A/ HISTORIQUE -

Trés certainement, la fraude en écritures est aussi ancienne que l'écriture elle-même.

MAGGIE GUIRAL, retraçant l'historique de ce sujet écrit " les faussaires ont toujours existé ".

Si la fraude existe depuis les époques les plus reculées, il n'est pas étonnant que la preuve par comparaison d'écritures soit-elle même trés ancienne. Déjà sous Constantin le Grand (soit environ 300 ans après J.C) est prévue l'expertise d'écritures. Dans le chapitre " DE FALSO " d'une loi, il est en effet stipulé que : quand il se présente une question de faux, on procédera à une enquête par arguments, par témoins, par comparaison d'écritures et par tous autres vestiges de la vérité.

Selon MAGGIE GUIRAL, en France, la plus ancienne tentative d'organisation des expertises en écritures daterait de 1569, l'époque où un certain faussaire, ayant audacieusement contrefait la signature de Charles IX, des hommes d'une compétence reconnue furent aussitôt commis juridiquement afin d'examiner ce document apochryphe entâché du double crime de faux et de lèse majesté.

L'année suivante, I570, les experts groupés en " commmnauté d'écrivains vérificateurs experts " reçoivent du Chancelier de l' Hopital par l'ordonnance de Saint-Germain des Prés, des lettres patentes ".

On ne connait pas exactement les méthodes d'examen alors employées, et le premier ouvrage capital en la matière est : " Le Traité des Inscriptions en Faux " de RAVENLAU (I656). La comparaison était surtout " formelle " c'est à dire reposait essentiellement sur le dessin des lettres - au cours du XIXe et au début du XXe siècle, on note une trés nette évolution vers la graphologie, tout d'abord avec l'Abbé MICHON, puis surtout avec CREPIEUX JAMIT et Solange PELLAT.

Si, peut être sujette à caution la valeur que représente la détermination du caractère d'un individu, grâce à son graphisme, il est par contre indéniable que le dynamisme d'une écriture varie suivant les sujets et apporte un élèment d'identification complémentaire.

A la fin du XIXe siècle, PERSIPOR FRASER entreprend des mensurations entre les diverses parties des signatures à comparer ; en I920, le Dr LOCARD exposa la méthode de graphométrie qui se justifie par le fait que : toute écriture contient une série de constantes graphiques dont un scripteur ne peut se départir entièrement quand il veut déguiser son écriture et qu'un faussaire ne peut complètement reproduire quand il veut imiter ungraphisme.

B/ - GENERALITES -

L'expertise des textes manuscrits représente un champ trés vaste. Dans certains cas, il s'agit d'identifier l'auteur d'un écrit d'origine inconnue ou tout au moins douteuse (document de question ou document incriminé) à partir d'écrits de source connue (documents de comparaison ou de référence). Ainsi, le titulaire d'un compte en banque dénie sa signature au bas d'un chèque et prétend qu'à son insu, un comptable indélicat ou même un voleur a détaché un feuillet du chéquier et l'a utilisé à son profit ; une personne a reçu des lettres anonymes ; dans d'autres cas, l'origine du document est connue ou ne présente apparemment aucun intérêt à l'affaire, mais cet écrit parfaitement authentique aurait subi ultérieurement des manipulations frauduleuses qui en modifient le sens ou la portée primitive. Les possibilités de falsification sont nombreuses. Par exemple, enlèvement de certaines clauses ou mentions par attaque de l'encre à l'aide de réactifs chimiques ou par procédés mécaniques ; suppression d'un mot en le barrant ou en le surchargeant d'un placard d'encre pour faire croire à une rature en cours de rédaction ; adjonction de diverses mentions dans les espaces blancs de l'écrit ; transformation d'un mot en un autre grâce à quelques traits d'encre convenablement placés qui modifient la phrase initiale dans le sens désiré par le faussaire.

Malgré son caractère artificiel, cette distinction se révèle trés pratique et nous la retenons car elle facilite beaucoup l'exposé et la compréhension des méthodes employées.

Comparaison de graphisme, et recherche des falsifications subies par les documents représentent la grandes majorité des examens demandés à un expert en écritures.

Mais là ne se limite pas le domaine de ce technicien où de nombreux autres problèmes peuvent encore accessoirement être soumis à sa sagacité.

Cependant, il n'est pas exceptionnel que les magistrats demandent à ce technicien :

- de déterminer la date d'un document afin de savoir s'il n'a pas été fabriqué ultérieurement pour les besoins de la cause,

d'analyser et comparer les encres utilisées dans le corps même d'un écrit ou dans deux documents distincts

- de rechercher les violations de correspondance pour déceler les soustractions frauduleuses de documents à l'intérieur d'une enveloppe,

- de restaurer les écritures effacées sous l'effet du temps,

- de reconstituer et déchiffrer les documents lacérés ou détruits par le feu.

L'expertise en documents représente donc, un domaine assez vaste où des problèmes multiples et variés peuvent être soumis à la sagacité de ce technicien.

CHAPITRE II -

L'EXPERTISE EN ECRITURE

" CHASSEZ LE NATUREL, IL REVIENT AU GALOP "

../ LES LOIS DE L'ECRITURE -

La comparaison d'écritures repose sur un certain nombre de lois qu'il est nécessaire de rappeler brièvement. On les doit à Solange PELLAT, expert en écritures qui a énoncé un certain nombre de lois indépendantes des alphabets utilisés.

- PREMIERE LOI -

Le geste graphique est sous l'influence immédiate du cerveau. Sa forme n'est pas modifiée par l'organe scripteur si celui-ci fonctionne normalement et se trouve suffisamment adapté à sa fonction.

Cette opinion est en effet parfaitement vérifiée par l'expérience. Le droitier, amputé à la suite d'un accident, éprouve d'abord de grandes difficultés pour l'usage de sa main gauche et présente une écriture plus ou moins informe, mais celle-ci s'améliore progressivement jusqu'à la rééducation complète. La main gauche fait alors preuve d'une habileté identique à celle que possédait antérieurement la main droite et l'écriture est tout en point semblable à celle de l'individu avant l'accident, au point de se confondre avec elle.

- DEUXIEME LOI -

" Quand on écrit, le Moi est en action, mais le sentiment presque inconscient que le Moi agit, passe par des alternatives continuelles, d'intensité et d'affaiblissement.

Il est à son maximum d'intensité là où il y a un effort à faire, c'est à dire dans les commencements et à son minimum d'intensité là où le mouvement scriptural est secondé par l'impulsion acquise, c'est à dire dans les extrémités".

Il y a là un phénomène qui agit d'une façon continue chez les personnes normales qui ont conscience qu'elles écrivent. Il disparait chez les aliénés (détérioration) qui tracent des débris de mots à la façon d'automates.

Le graphologue s'intéresse particulièrement au début des mots pour essayer de déterminer le caractère du scripteur ; l'expert en écriture doit au contraire porter son attention principalement aux fins de mots où l'automatisme des mouvements est beaucoup plus sensible.

- TROISIEME LOI -

" On ne peut modifier volontairement à un moment donné son écriture naturelle qu'en introduisant dans son tracé la marque de l'effort que l'on fait pour obtenir un changement ".

Les scripteurs bien doués peuvent avec de l'entrainement, arriver à rendre courant une écriture artificielle, mais ce n'est que dans certaines limites, et le naturel chassé, tend toujours à réapparaître." Cette loi constitue le fondement de l'expertise.

Le malfaiteur qui veut déguiser son écriture et la rendre méconnaissable parvient effectivement à une graphie nettement différente de celle qu'on lui connait habituellement. Mais l'aspect même de l'ouvrage obtenu trahit la contrainte. L'expert apprécie facilement la sincérité d'un écrit, et même sait distinguer les portions déguisées de celles qui ne le sont pas.

La tâche du malfaiteur est encore plus ardue, s'il doit imiter l'écriture d'une tierce personne ; il intervient nécessairement un conflit entre ses automatismes propres et ceux qu'il désire obtenir. Le faussaire se trouve place devant le dilemme suivant : ou bien copier servilement un modèle, mais alors son psychisme trahit la forgerie par les défectuosités du trait, les levées de plume, les reprises anormales, les tremblements dûs à la lenteur et à l'hésitation de la main, ou bien pour éviter cet écueil, donner libre cours à son impulsion ; la qualité devient alors meilleure, mais l'écriture s'écarte du modèle et les divergences, dans la forme ou la construction des lettres et même dans l'allure générale du texte ne manquent pas de se reproduire. La graphie parait alors sincère, mais elle est peu ressemblante et ne risque pas de se confondre avec celle de la "victime".

- QUATRIEME LOI -

" Le scripteur qui agit dans les circonstances où l'acte est particulièrement difficile, trace instinctivement des formes de lettres qui lui sont les plus coutumières ou des formes de lettres plus simples d'un schéma aisé à construire".

La notion qui est toute simple n'est malheureusement pas toujours présente à l'esprit de ceux qui travaillent pour la justice. Elle joue un rôle dans l'expertise des lettres anonymes, dans celle des mentions frauduleuses et aussi dans celle des testaments olographes dont beaucoup sont faits par des personnes trés affaiblies physiologiquement.

Il existe bien entendu une autre loi, tellement connue de tous qu'elle n'est pas généralement formulée " chaque individu possède une écriture qui lui est propre et se différencie des autres ". Cette individualisation trés précoce s'opère dés l'initiation à l'écriture, et l'instituteur qui corrige les premiers travaux de ses écoliers n'a pas besoin de lire le nom inscrit sur la feuille ou le cahier d'écriture pour connaitre l'auteur du texte qu'il a sous les yeux. Tous les élèves sont initiés suivant la même méthode, apprennent la même calligraphie à un âge où précisément l'intellect est particulièrement malléable, et, cependant, aucun d'eux ne présente le même graphisme.

B/ - LES POINTS CARACTERISTIQUES D'UNE ECRITURE -

1/ Les variations de pression -

Certaines portions de lettres sont tracées par un mouvement ascendant de la plume, d'autres par un mouvement descendant. Les premières, peu appuyées sont représentées par un trait fin " un délié " , les secondes, plus appuyées sont représentées par un trait large, " le plein " d'épaisseur théoriquement constante.

2/ - L'écriture réelle -

Chaque lettre est dessinée par une combinaison convenable de traits rectilignes (barres ou bâtons) et d'ovales ou gragments d'ovales, et, en particulier, que la liaison entre les déliés et les pleins se présente sous forme d'un tracé rectiligne ou incurvé suivant le cas.

Mais tout scripteur ne parvient pas à tracer convenablement une courbe ou une droite. Dans l'écriture " saccadée " les arrondis sont remplacés par une succession de traits rectilignes.

Dans d'autres, le phénomène est inverse et les traits rectilignes deviennent courbes, en particulier les hampes sont cintrées (dessinant une concavité orientée à gauche ou à droite) ou même s'incurvent.

Parfois, le scripteur ignore le type de liaison à dessiner pour l'attaque de certaines lettres (u, v, w, y). Mais généralement, la modification est systématique et correspond à un " style ". Dans l'écriture anguleuse, les liaisons courbes à la base ou au sommet des lettres qui prennent ainsi la forme des voûtes, les jambages des lettres m et n s'incurvent, dessinant une concavité dirigée vers la gauche ; le trait de liaison se détache du pied de la lettre et dessine une courbe orientée dans le sens inverse, délimitant souvent une bouclette au bas de la lettre. Les attaques de certaines lettres primitivement anguleuses sont remplacées par des courbes.

Dans l'écriture en " guirlande " l'exagération des courbes se situe au bas des lettres et certaines liaisons théoriquement hautes reportées au pied de la lettre, ainsi le "m" et le "n" sont transformés en "u".

3°/ - La pression -

Chaque scripteur possède un graphisme plus ou moins pesant et surtout alterne la pression dans le corps même d'une lettre ou d'un mot d'une façon qui lui est propre.

La répartition calligraphique des pleins et des déliés exige une tenue de l'instrument scripturant entre le pouce et l'index, le manche reposant dans le creux formé par la base des deux doigts ; l'instrument est alors parallèle à l'axe de l'avant bras ; dans ce cas, les pleins se trouvent dans les traits horizontaux. Quel que soit le mode de tenue de plume, la pression dans le plein, théoriquement uniforme, peut être progressive, dégressive, parfois même elle est maxima à mi-hauteur de la lettre, donnant ainsi au trait la forme d'un fuseau.

Trés particulièrement, la pesée de la main à l'emplacement des traits finaux qui, suivant les scripteurs présentent une largeur constante ou au contraire, un épaississement ou un amincissement progressifs (traits massués ou pointus).

Certaines personnes abaissent leur plume trop tôt sur le papier ou la relèvent trop tard ; leur mouvement de la main avant ou après le tracé de la lettre est alors matérialisé par un petit crochet ou un harpon, situé soit à l'attaque d'une lettre soit au bas d'une hampe, soit encore à l'extrémité d'un trait final.

4/ L'inclinaison - Dimension et forme des Lettres

Dans la pratique, l'écriture est plus ou moins penchée ; elle est parfois droite ou même renversée. Souvent les axes littéraux ne sont pas inclinés et même présentent entre eux des variations trés marquées d'inclinaison.

Certaines personnes écrivent plus "gros" que d'autres. Mais il s'agit là d'une particularité souvent peu intéressante, car la dimension de l'écriture est fonction de l'espace disponible et surtout de l'instrument utilisé.

Plus importants, sont par contre, les différences de proportion entre la hauteur et la largeur d'une même lettre et surtout entre les dimensions des diverses lettres de l'alphabet. Souvent les normes ne sont pas respectées. Quant aux traits d'attaque et finaux, ils sont plus ou moins développés.

Dans le corps d'un mot, les minuscules doivent avoir un calibre constant (écriture ingladiée) ; mais cette régle souffre des exceptions et certains scripteurs diminuent progressivement la dimension des lettres (écriture gladiolée) alors que d'autres, plus rares, l'augmentent (écriture grossissante).

Le dessin calligraphique initial n'est pas toujours conservé et surtout n'est pas constant pour un même individu. Certains individus, en relisant leur texte, corrigent les tracés défectueux ; d'autres, laissent leur graphie dans sa forme première. Une écriture est donc suivant le cas " retouchée" ou primesautière ".

Généralement, le dessin d'une lettre est fonction de son emplacement dans le mot : initiale, médiane ou finale. Ainsi, fréquemment, les lettres bouclées (a, v, d, g, q) sont attaquées classiquement - en haut et à droite - au début d'un mot ou après une levée de plume, et, au contraire en haut et à gauche lorsqu'elles sont en position médiane ou finale.

Le polymorphisme en fonction de la position de la lettre dans le mot se retrouve ainsi fréquemment pour le " t ".

Si les tracés littéraux diffèrent déjà dans le corps d'un même écrit, le phénomène est encore plus accusé lorsqu'il s'agit de documents distincts. Dans les cas extrêmes, le même individu possède deux écritures trés dissemblables l'une de l'autre au point que l'on pourrait douter de leur origine commune. Si nous essayons de dresser des lettes aberrantes, nous voyons que toutes sont susceptibles de s'écarter plus ou moins de la norme, mais le t, p, d,r, x, ainsi que les majuscules sont le plus fréquemment modifiées.

Le point sur le "i" et le "j" mérite une mention spéciale ; théoriquement il doit être représenté par un cercle de diamètre aussi faible que possible ; mais en fait le tracé punctiforme, difficilement réalisable, en position avec la clarté de l'écriture et sa rapidité, est le plus souvent remplacé par un accent. La position de ce dernier par rapport à l'axe de la lettre, ses dimensions, sa forme et sa hauteur diffèrent suivant les scripteurs, mais sont sensiblement constants pour chacun d'eux. Souvent, d'ailleurs, le point sur le "j" n'est pas tracé.

D'une manière générale, on peut dire que l'écriture de tout individu évolue à partir du mode de calligraphie apprise, soit vers la simplification, soit vers l'ornementation. Dans le premier cas, le scripteur supprime les boucles et tous les traits qui ne sont pas absolument indispensables à la compréhension, et même modifie la construction de certaines lettres suivant le principe du moindre effort. Dans le second cas le scripteur habitué aux grands mouvements de la main ou encore dans l'espoir souvent d'enjoliver sa graphie, complique le tracé initial et l'orne de traits superflus.

En plus de cette évolution générale qui tend à l'écriture d'un style relativement homogène, certaines lettres peuvent posséder originellement ou acquérir par la suite un dessin particulier, propre à son auteur. Parfois l'anomalie de construction doit son origine à une fraude première de l'écolier alors qu'il apprenait à écrire, à une erreur de copie de l'instituteur, que celui-ci n'a pas remarquée et n'a pu corriger. Mais de tels faits sont exceptionnels et le plus souvent, les modifications ont été acquises ultérieurement : le scripteur a suivi l'inspiration du moment, a inventé un dessin qui lui plait et qu'il adopte définitivement et surtout il subit plus ou moins consciemment l'influence des autres écritures et en particulier celle des personnes qu'il admire et prend comme modèle.

Dans un milieu familial trés fermé, la graphie des enfants ressemble à celle de leurs parents ou plus exactement de celui qui écrit habituellement.

Ce phénomène a amené certains techniciens à admettre une hérédité dans l'écriture. C'est pousser l'interprétation plus loin et il est certainement beaucoup plus exact

de dire que dans un milieu où les contacts avec l'extérieur sont des plus réduits, l'enfant, après s'être débarrassé de la tutelle de l'instituteur a pris comme modèle la seule écriture qu'il pouvait avoir sous les yeux.

Les tracés littéraux propres aux scripteurs étant en réalité des entorses aux règles de calligraphie qu'il a apprises, pour les discerner, l'expert doit donc en premier lieu pouvoir reconnaitre le mode de calligraphie dont dérive l'écriture en question.

5°/ - L'ordonnance de l'écriture -

Elle est dans une grande mesure fonction des capacités artistiques ou scripturales de son auteur.

Dans chaque mot, les lettres sont parfaitement alignées ou bien au contraire, tracées à des hauteurs nettement différentes les unes des autres.

En terme technique, on dit que la " tangente " ou " limitante" verbale est rectiligne ou irrégulière ou encore présente un dessin particulier.

Les mots sont eux-mêmes plus ou moins bien alignés et le trait tangent au pied de l'initiale et de la finale du mot (la ligne de base) présente une disposition suivant les scripteurs. Quant à la ligne d'écriture, sa direction (ascendante, horizontale ou descendante) et sa forme (rectiligne, convexe, concave, sinueuse, irrégulière) sont en général constantes pour un scripteur donné. Il en est de même de la grandeur et de la disposition des marges supérieures, inférieures, et surtout marge à gauche. " Les fins de lignes ", elles, se traduisent par des blancs plus ou moins importants.

De nombreux scripteurs répugnent à couper un mot et préfèrent le reporter à la ligne suivante.

D'autres, tout en évitant les coupures utilisent tout l'espace disponible : ils serrent le mot à l'extrémité de la ligne et l'incline plus ou moins vers le bas pour qu'il tienne en entier.

D'autres enfin, n'hésitent pas à couper le mot au niveau de la fin de la ligne.

Les lignes sont plus ou moins espacées les unes des autres. L'agencement habituel subsiste même dans une lettre anonyme rédigée en caractères d'imprimerie.

6°/ La continuité des traits -

Le scripteur a l'habitude de relever plus ou moins fréquemment sa plume au cours de la rédaction.

Dans le cas particulier où le nouveau trait reprend avec un décalage par rapport au précédent, on se trouve en présence d'une coupure. De nombreux scripteurs pour marquer l'accentuation, interrompent le mot dès le tracé de la lettre correspondante ; d'autres, qui possèdent une écriture particulièrement liée, attendent la fin du mot et tracent alors une même opération pour tous les accents.

[illegible] forme de voûtes,

- CHAPITRE III -

- LES ETAPES DE L'EXPERTISE -

- IDENTIFICATION DES DOCUMENTS -

A/ PRINCIPES GENERAUX -

La première tâche de l'expert devant un écrit suspect d'imitation ou de déguisement, est de chercher si sa graphie présente ou non les caractères de la sincérité ; cet examen préliminaire est justifié par la 3° loi de l'écriture formulée par Solange PELLAT, mentionnée et expliquée plus haut.

L'expert porte son attention sur tous les points suivants :

a) La Vitesse de Rédaction -

- L'effort du faussaire pour déguiser son écriture ou pour imiter celle d'une tierce personne, se traduit d'abord par un ralentissement de la scription. Un excellent indice de sincérité est donc une graphie rapide.

b) L'homogénéité -

- L'homogénéité de la graphie sur toute la longueur du texte est le second indice de sincérité, alors que au contraire, l'alternance entre la sureté et la fermeté de la main dans certains mots et la lenteur et la maladresse dans d'autres, suffisamment rapprochés des précédents, est un élèment extrémement suspect, qui nécessite pour le moins une étude trés poussée.

c) La continuité des traits -

Un trait continu interdit tout arrêt en cours de rédaction et ne peut se rencontrer dans une scription laborieuse. La réciproque n'est pas nécessairement vraie et il existe des graphies parfaitement sincères malgré de trés nombreuses levées de plume (écritures hachées).

d) Les retouches -

Les retouches sont fréquentes dans les scriptions sans spontanéité. Dans une écriture déguisée, elles masquent un tracé trop proche des habitudes du malfaiteur et risquent de la trahir, elles se trouvent dans des endroits où ce dernier a relâché son attention et sont fréquentes aussi bien à la fin de l'écrit qu'à son début.

e) Les tremblements -

Un document faux est généralement "tremblé " ; la lenteur du tracé, l'appréhension du faussaire devant un acte qu'il sait malhonnête et dont il redoute les conséquences en cas de découverte, le souci d'effectuer un travail parfait, tous ces facteurs engendrent un travail inhibé, tremblé et hésitant.

Il existe cependant des tremblements naturels, pathologiques, qui ne doivent pas être confondus avec ceux d'un faussaire.

B/ - LA COMPARAISON D'ECRITURE -

a) Principes généraux -

Identifier un document d'origine douteuse necessite de connaitre l'écriture de son auteur présumé. Voilà une vérité évidente qui semblerait au premier abord superflue de formuler, mais qui, en réalité, exige quelques explications complémentaires pour délimiter exactement le problème.

Si une machine travaille toujours dans les mêmes conditions et fournit un ouvrage dans les mêmes conditions, constamment identique à lui-même, il en va tout autrement pour un individu, et celui-ci possède une graphie sujette à des variations d'amplitude plus ou moins grandes.

Dans le corps même d'un écrit, ces variations déjà sensibles s'expliquent par des alternatives continuelles d'intensité et d'affaiblissement du "Moi" (2° loi de Solange PELLAT) et aussi par la modification de certaines lettres en fonction de leur emplacement dans le mot et même de leur voisinage. Elles sont évidemment beaucoup plus importantes lorsqu'il s'agit de scriptions distinctes : les conditions matérielles de la rédaction, l'état psychique même du scripteur et le soin ou l'importance qu'il attribue à son écrit, tous ces élèments influent sur la graphie.

Chacun de nous a eu l'occasion de le vérifier expérimentalement sur sa propre écriture.

Ne nous est-il jamais arrivé en voyant un texte manuscrit de nous demander s'il était effectivement de notre main ? Les divergences avec notre écriture habituelle se sont révélées tellement importantes que nous ne sommes plus capables au premier abord, de reconnaitre notre ouvrage.

On peut espérer reconnaitre réellement la graphie d'un individu quepar de nombreux documents écrits par lui dans des conditions bien différentes alors que seulement peuvent être déterminées l'amplitude des variations et la fréquence relative de chaque particularité.

Aprés avoir étudié soigneusement les écrits de référence, l'expert examine le texte litigieux et recherche si les caractéristiques relevées précédemment s'y retrouvent. Il effectue ensuite l'opération inverse et recherche si les particularités propres à l'écrit litigieux figurent dans les comparaisons.

b) Les particularités de l'écriture -

L'examen porte sur les points suivants :

1/ - Disposition générale du texte :

- Hauteur à laquelle débute l'écrit,
- Grandeur et disposition des marges (supérieures, inférieures, de droite, de gauche),
- Espacement des alinéas et retrait de l'écriture au début de chaque alinéa,
- Direction, forme et espacement des lignes,
- Détermination des lignes et coupures des mots,

2°/ Aspect général de l'écriture -

- Mode de calligraphie employée et son évolution (ornementation et ou simplification),
- Lisibilité et clarté de l'écrit,
- Vitesse et habileté de la scription,
- Homogénéité ou caractère disparate de l'écriture,
- Hauteur et espacement de l'écriture,
- Ponctualité,
- Emploi des " crasés " c'est à dire fusion de deux lettres pour former un ensemble de dessins plus simples,
- Orthographe,

(Inclinaison de l'écriture (valeur et régularité),

- Levées de plume et coupures
- Espacement des lettres dans le mot,
- Pression de la plume et répartition des pleins et déliés,
- Fins de mots,
- Accentuation (normale ou déficiente opposée aprés la rédaction de la lettre correspondante ou à la fin du mot),
- " Xénismes ", c'est à dire l'emploi de lettres empruntées à un alphabet étranger.

3°/ Les modifications subies par les différents éléments de la lettre ou grammas

- Traits d'attaque (présence ou absence, grandeur, direction, existence de harpons),
- Traits finaux (grandeur, direction, pression),
- Bouclettes de raccordement (existence ou absence, position, grandeur),
- Hampes (rigidité ou torsion, présence éventuelle de harpons, disposés différemment suivant les scripteurs,

4°/ Construction des lettres -

L'étude de la construction des lettres permet d'éviter certaines erreurs de diagnostic dues à une ressemblance accidentelle de leur dessin. Deux individus peuvent donner à leurs lettres le même aspect sans pour autant les avoir construites de la même façon : le 6 par exemple peut avoir été tracé en remontant ou en redescendant ; le O suivant le sens des aiguilles d'une montre ou en sens inverse.

Un faussaire voulant imiter une écriture aura peut être remarqué l'aspect de certaines lettres et sera parvenu à une ressemblance frappante avec l'original ; mais il n'aura pas certainement distingué son mode de construction, absolument caractéristique et en aura utilisé un autre mais employé dans l'écriture authentique.

Fig.1: Le " o " avec son point d'attaque en haut à droite, avec sa bouclette de raccordement, et sa forme ovalaire.

Fig.2: Le " t " avec sa barre à droite, [illegible] et assymétrique.

Fig.3: Le " r " Avec plateau horizontal, oblique, avec bouclette à droite, avec bouclette à gauche .

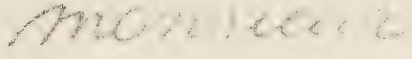

Fig.4: mot indiquant la hauteur minusculaire .

Deux méthodes ont été proposées pour reconnaitre la construction d'une lettre :

- La suivre de la main avec une pointe mousse comme si on voulait la tracer.

- L'imiter à mains levée aprés l'avoir examinée soigneusement sous une forte loupe.

A partir de ces documents photographiques, l'expert procède à son étude comparative en s'appuyant sur les principes énoncés ci-dessus.

c) Interprétation des résultats -

1/ Nécessité de l'interprétation :

La confrontation des particularités de l'écriture ne présente généralement pas de difficultés spéciales pour une scription litigieuse parfaitement spontanée sous réserve bien entendu que les textes de référence soient de bonne qualité et en nombre suffisant.

Dans ces conditions, les habitudes propres au scripteur ont été établies avec précision, et il est facile de voir si elles se retrouvent dans l'écrit litigieux. Les divergences éventuelles ne pourraient s'expliquer que par une différence d'origine.

Dans le cas particulier de testaments rédigés par une personne en excellente santé, la scription bien que parfaitement spontanée, diffère cependant en plusieurs points de l'écriture habituelle de son auteur, parfois même des divergences affectent la signature. Cette anomalie s'explique par le fait que le scripteur a accordé un soin tout spécial à un acte qu'il estime particulièrement important ; il a voulu éviter toute confusion tant dans le nom des bénéficiaires que dans le sien propre. Ces conditions " psychologiques " particulières entrainent une notable modification de la graphie habituelle.

Il est beaucoup plus délicat d'identifier une scription manquant de sincérité - une écriture déguisée présente évidemment des divergences avec la graphie spontanée de son auteur, et une écriture imitée ressemble en certains points à son modèle ; et ces ressemblances sont autant de divergences avec la graphie de son véritable auteur.

Comment un expert peut-il au milieu de ces " arguments " contradictoires se former une opinion et conclure valablement ; en d'autres termes, quels critères lui permettent-il de discerner si les concordances relevées sont fortuites ou non ?

Voilà un problème trés délicat et en fait, c'est de l'interprétation convenable de ces constatations que dépend la valeur de l'expertise.

2/ Bases de l'interprétation -

L'expert doit apprécier à leur juste valeur tous les arguments en faveur des diverses thèses admissibles. Il ne s'abandonne pas à l'inspiration du moment, mais tient compte de nombreux facteurs :

- Les portions spontanées de l'écriture -

L'étude préliminaire de l'écrit contes té a permis de reconnaitre les portions d'écriture les plus spontanées et de ce fait se rapprochant le plus de la graphie habituelle de son auteur.

Une écriture imitée ressemble en certains points à son modèle et s'écarte précisément sur ces mêmes points des habitudes de son auteur - les portions de l'ouvrage les moins bien réussies, celles qui différent le plus du modèle, laissent donc apparaitre les particularités graphiques du malfaiteur et permettent son identification.

- Les particularités évidentes et les particularités cachées -

Le faussaire connait parfaitement certaines particularités de l'écriture, mais il en est d'autres qu'il ignore : elles sont petites et ne se voient que sous une forte loupe ou au contraire concernent l'ensemble de l'écriture et ne se voient qu'en tenant le document à une assez forte distance des yeux.

Ignorées du malfaiteur - dans sa propre écriture et dans celle qu'il désire éventuellement imiter - ces particularités ne peuvent faire l'objet d'aucune altération volontaire et présentent une importance capitale dans le diagnostic de l'expert.

Diverses expériences ont montré qu'elles sont, dans les cas de déguisement les caractéristiques les plus souvent modifiées. Les résultats obtenus, parfaitement concordants ont permis de dresser la valeur hiérarchique des particularités suivantes : inclinaison des axes littéraux, ornementation, rigidité de l'écriture, disposition relative des pleins et des déliés, système de calligraphie employé, levées de plume, calibres littéraux, dessin des majuscules, dessin des minuscules.

Son étude permet d'apprécier les capacités graphiques du scripteur.

Un faussaire, déguisant sa propre écriture ou imitant celle d'une tierce personne obtient un ouvrage dont la graphie est nettement inférieure à ses capacités réelles et jamais supérieure. S'il possède une écriture calligraphique, il peut obtenir un tracé médiocre plus ou moins inorganisé ; mais s'il est malhabile, il n'obtient jamais, malgré toute son application, un ouvrage calligraphié. Voici les divers élèments permettant d'apprécier les qualités d'une écriture :

- Fermeté ou tremblement dans les traits,
- Régularité ou irrégularité dans l'inclinaison des lettres,
- Régularité ou irrégularité dans la dimension des lettres,
- Forme de la tangente verbale,
- Tracé des hampes, (incurvé, rectiligne, ou sinueux),

- Ordonnance de l'écriture,

- Rapidité de la scription,

- Orthographe,

L'expert a relevé toutes les caractéristiques de référence, les a cataloguées, dans l'une des catégories suivantes : constantes, fréquentes, intermittentes, rares ou exceptionnelles, accidentelles.

Il recherche ensuite si chacune d'elle se retrouve dans le document litigieux.

Si une particularité rare ou accidentelle dans les textes de référence, n'existe pas dans le document en question, il n'y a pas là un argument suffisant pour admettre une différence d'origine entre les deux scriptions. Mais si une constante du texte de comparaison ne se retrouve jamais ou seulement exceptionnellement dans le document en question, il est à peu prés certain que les deux types de scription ne sont pas de la même main. Cette constante correspond en effet à une habitude fortement ancrée dont le scripteur ne peut jamais se départir complètement et qui doit de ce fait se retrouver en toute circonstance, OSBORN, dans son livre " Questioned Documents", écrit à ce sujet : " Ce sont les caractéristiques répétées, qui n'attirent pas l'attention qu'il faut rechercher tout d'abord et considérer comme primordiales. Elles peuvent en effet, être tellement inconscientes qu'il est impossible, dans un déguisement de les abandonner et dans une imitation de les copier avec succès sur la graphie d'une tierce personne."

Les habitudes du scripteur sont évidemment moins apparentes dans un texte imité que dans l'écriture spontanée - cependant, une particularité constante représente bien un réflexe de son auteur, puisqu'elle ne disparait pas au moment où se relâche l'attention.

Elle doit donc se retrouver avec la même fréquence dans son écriture réelle. Nous avons déjà précisé que les particularités peu visibles, ignorées du faussaire, ne peuvent faire l'objet d'altérations volontaires et doivent survivre au déguisement ou à l'imitation.

II/ LES FAUX PAR IMITATION -

Le malfaiteur a le choix entre trois solutions : l'imitation libre, l'imitation servile, le faux par découpage.

Chacune d'elles présente quelques avantages, mais accompagnée d'inconvénients graves pour qu'en définitive la fraude puisse toujours se déceler.

A/ L'IMITATION LIBRE -

Le faussaire optant pour cette première solution s'exerce à reproduire le modèle. Tout d'abord, il copie fidèlement, puis se reporte à lui de moins en moins souvent.

Avec assez d'entrainement, il devient capable de dessiner avec aisance et rapidité une graphie suffisamment ressemblante pour donner le change ; il peut alors entreprendre son faux. L'ouvrage obtenu, sans aucun indice de contrainte, parait spontané et le trait ne montre aucune anomalie notable. Mais si la critique interne n'apporte aucun argument en faveur du faux, la comparaison d'écriture est par contre trés féconde.

L'imitateur, en effet, n'a pas été en mesure d'assimiler tous les réflexes de sa victime ; il n'a pas vu certaines particularités difficiles à déceler et n'est même pas parvenu à reproduire fidélement celles qui étaient patentes. Son ouvrage présente donc nécessairement avec l'écriture authentique des divergences qui représentent précisément les habitudes et idiotismes dont le faussaire n'est pas parvenu à se départir qui risquent fort de le démasquer.

B/ L'IMITATION SERVILE -

Ici, l'opérateur, a devant lui un modèle d'écriture auquel il se reporte au cours de sa rédaction pour en reproduire le plus fidèlement possible les caractèristiques. Il marque un intérêt particulier à l'élèment le plus visible, le dessin des lettres, et, à la première hésitation sur le tracé de l'une d'elles, il interrompt son ouvrage, et consulte le modèle. Le travail est lent et laborieux, sa qualité est fonction des talents de l'imitateur, mais il est en tout cas médiocre.

La critique interne du document suspect se révèle ici trés féconde ; tracé lent, hésitant et tremblé, retouches et surcharges fréquentes, alternance irrégulière des pleins et déliés ; toutes ces anomalies suffiraient déjà à démontrer le faux.

C/ LE FAUX PAR DECOURAGE -

Ce mode de faux, rare, risque de dérouter les experts peu avertis de son existence. Il a été étudié de façon approfondie par le Dr LOCARD.

Le malfaiteur opère en deux temps. Dans un premier temps, il compose le texte désiré à partir d'écrits authentiques, il possède divers orthographes, par exemple des lettres que la victime lui avait adressées.

Il découpe alors dans ces textes, les membres de phrases ou les mots nécessaires à la fonction de son libellé. L'ouvrage serait relativement facile s'il ne fallait introduire des termes d'usage courant qui ne figurent pas dans les orthographes. Un subterfuge permet cependant leur synthèse à partir des mots ou polygrammes usuels. Supposons par exemple que le faussaire veuille confectionner un testament en sa faveur. Le mot testament ne figure évidemment dans aucun écrit, mais ces derniers possèdent de nombreux adjectifs possessifs : " tes " "ta", et adverbes finissant par " ment ". Le faussaire obtient alors aisément le vocable désiré et assemble ces deux adjectifs et ce polygramme " tes " - ta - ment ".

Tous les montages terminés, le texte obtenu ressemble à la graphie de la victime puisqu'il a été composé à partir d'éléments authentiques, mais ne peut être utilisé dans sa forme actuelle beaucoup trop compromettante. Une opération complémentaire est donc indispensable : reporter le texte obtenu sur une autre feuille de papier. Plusieurs techniques de transfert sont possibles : report lithographique, photographique, et surtout décalque.

III/ LES COMPARAISONS DE SIGNATURE -

Les examens demandés concernent généralement des signatures apposées sur des chèques, des effets de commerce ou des reçus, parfois aussi des pouvoirs, des contrats ou des reconnaissances de dettes, mais dans ces trois derniers cas, l'examen ne se limite généralement pas à la griffe, il englobe aussi la formule qui la précède obligatoirement " Bon pour pouvoir ", lui et approuvé " ou " bon pour la somme de" (en toutes lettres).

La signature est une graphie trés courte, mais souvent complexe et fortement personnalisée.

Elle est produite par geste habituel maintes fois répété au point d'être devenu semi-automatique, sontracé est donc rapide, d'autant plus qu'ici, la visibilité du texte est un facteur secondaire. La vitesse de scription entraine une simplification des tracés qui contraste singuliè-rement avec les fioritures du paraphe initial ou final : les lettres sont modifiées spécialement pour faciliter les mouvements de la main.

IV - DE QUELQUES CAS PARTICULIERS -

A/ LES FAUX PAR ALTERATION -

Ici, un document parfaitement authentique par lui-même, a subi ultérieurement de la part du faussaire des altérations qui en modifient le sens ou la portée primitifs.

B/ LES FAUX PAR ENLEVEMENT -

Deux procèdés bien distincts sont employés pour faire disparaitre une scription génante :

- Le " grattage " enlève l'écriture par usure mécanique de la couche de papier qui lui sert de support ;

- Le " lavage " attaque chimiquement le trait d'encre dont il transforme les constituants en composés incolores.

1/ Le Grattage -

Pour enlever mécaniquement l'encre de son support, le faussaire utilise un grattoir , une lame de rasoir ou de couteau, ou encore une gomme. Les premiers instruments permettent un travail trés précis et trés localisé, mais nécessitent une certaine habileté.

La gomme, d'usage plus facile permet une action plus superficielle et plus insidieuse, mais moins localisée. Aussi, suivant les cas d'espèces, le faussaire a-t-il recours de préférence à l'un ou l'autre de ces instruments.

On dit habituellement que le grattage est une fraude grossière. Elle se reconnait en effet le plus souvent avec une grande facilité, déjà, sans le secours d'aucun appareil.

Si la feuille de papier servant de support à l'écriture est mince, elle résiste mal à l'action profonde de la gomme ou du grattoir. Elle perd localement sa rigidité primitive et prend un aspect bombé ou ondulé bien particulier, visible tant au recto qu'au verso de l'écrit.

Enfin, en faisant miroiter la lumière à la surface du document, la région altérée parait plus terne et son aspect mat se détache sur le satiné normal du papier.

2°/ Le lavage -

Dans les soustractions par lavage, les procédés et les réactifs les plus utilisés sont d'abord des produits commerciaux (association de permanganate de potassium et de bisulfite de sodium) puis l'eau de Javel (Hypochlorite de soude) avec ou sans action ultérieure d'acide ; s'il s'agit d'encre à bille et non d'encre à plume : alcool, l'acétone, voire le trichloréthylène.

Dans tous les cas, que ce soit un solvant minéral ou organique, le réactif attaque plus ou moins le papier, et, en surface transforme pour si peu que ce soit la cellulose - c'est la base même de la recherche de la falsification par lavage.

Cette recherche se fait optiquement, par éclairage, sous radiations ultravioltttes ou infrarouges. La fluorescence de la nature va modifier la couleur ou l'intensité de cette fluorescence ; l'infrarouge peut rendre des services analogues.

Mais cette modification sera difficile à apprécier, si, au lieu de lavages locaux, et partiels, le document a été entièrement lavé - dans ce cas, sa fluorescence est modifiée globalement et il n'y a plus différences optiques.

Un autre moyen de déceler la fraude, basé sur un tout autre principe, est alors celui de la mesure de la conductibilité électrique du papier : le papier est une matière homogène par fabrication, mais cette homogénéité cesse aux endroits qui ont été altérés, ce qui entraine des différences de comportement. Connaissant les constantes électriques ordinaires des feuilles de papier de telle ou telle qualité, on peut, du fait, de l'abaissement ou de l'accroissement des valeurs obtenues, se rendre compte de toute modification de la surface et de la structure même du papier, au moyen d'un appareil permettant d'envoyer des impulsions électriques successives au travers de la feuille : on note la quantité d'impulsions qui " passent " cette conductibilité de papier (qui peut varier de un à dix) permet, sur les papiers suspects de déterminer s'il y a eu lavage, partiel ou total.

C/ ASPECT DE L'ECRITURE AU COURS DE CERTAINS ETATS PATHOLOGIQUES

(Mr M. BOUCEBCI, Maître de Conférences Agrégé
(Psychiatrie)

a) Du signe et de son sens -

Si l'écriture possède un certain nombre de caractéristiques liées à la psychomotricité de leur auteur, elle est aussi et surtout le support d'un aspect du langage. Par la même, elle pourra exprimer un certain nombre d'élèments qui pourront permettre une approche particulière de la personnalité et d'en cercler certains traits.

La conception moderne des difficultés d'apprentissage de la lecture (dyslexie) illustre bien l'évolution des idées : pathologie du langage, elle est moins un trouble d'apprentissage lié à des troubles " organiques " qu'un symptôme exprimant des problèmes psychoaffectifs.

L'écriture peut donner une orientation intéressante concernant le niveau intellectuel et les troubles psychopathologiques portant tant sur ce dernier (débilité, détérioration) que sur la dynamique psychoaffective du sujet et les éventuels troubles portant sur la pathologie de la conscience de l'affectivité...

Mais plus que l'écriture dans ces cas, c'est souvent l'écrit qu'il est important d'étudier.

Ces données peuvent être importantes dans le cas de lettres anonymes et donner une orientation à l'enquête. Comme le souligne GAYRAL " beaucoup de délirants confient au papier ce qu'ils n'osent pas exprimer de vive voix".

Si les écrits de maniaques, de détériorés, de sujets psychasthéniques ont une importance pour le psychiatre, dans le domaine de l'expertise en écriture, c'est plus souvent d'autres types de malades mentaux qui sont concernés.

L'écrit du paranoïaque sera aussi souvent identifiable par l'exposé des revendications, l'écriture fine et scolaire, la rédaction du texte. (GAYRAL parle " des aligneurs d'alinéas de I°, 2°, 3° etc...).

D'une manière générale, le style de quelqu'un est un indice non négligeable, mais sujet à caution. (la querelle entre Pétain et De Gaulle au sujet de la paternité d'un livre en est un exemple. De même plus récemment, le livre de CHARRIERE " Papillon " posait un problème où l'expertise du style des écrits était,faute de disposer de documents, le seul élèment discutable).

b) Le signe et ses variations pathologiques

Chez un sujet des variations liées à l'évolution d'un processus organique (micrographie PARKINSON) ou à une thérapeutique inductrice de troubles divers peuvent être observées. Leur retentissement et leur intensité pourraient être suivis sur l'aspect et l'évolution de l'écriture.

C'est ainsi que parmi les paramètres habituels de surveillance de l'imprégnation neuroléptique figure à côté de l'akinésie, l'hypertonie, un certain nombre d'autres données. Parmi elles, le test de l'écriture (faire écrire 4 strophes de 4 vers) est utilisé.

- DEUXIEME PARTIE -

E T U D E S T A T I S T I Q U E

CHAPITRE I -

- ETUDE ANALYTIQUE -

Les archives du Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER nous ont permis d'établir des données statistiques concernant les expertises des documents manuscrits pour une durée de IO ans, allant de l'année I963 à l'année I972.

Cette étude analytique sera envisagée sous un triple aspect :

- Statistiques numériques : annuelles (tableau et graphique I) et mensuelles (tableau et graphique II).

- Statistiques intéressant l'origine géographique des expertises (Tableau III).

- Statistiques intéressant la nature des affaires expertisées en écriture.

TABLEAU I : STATISTIQUES NUMERIQUES ANNUELLES -

A N N E E	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Nombre d'expert.	5	16	16	13	18	30	49	51	42	41

Nombre total des expertises : 281

GRAPHIQUE I : STATISTIQUES NUMERIQUES ANNUELLES -

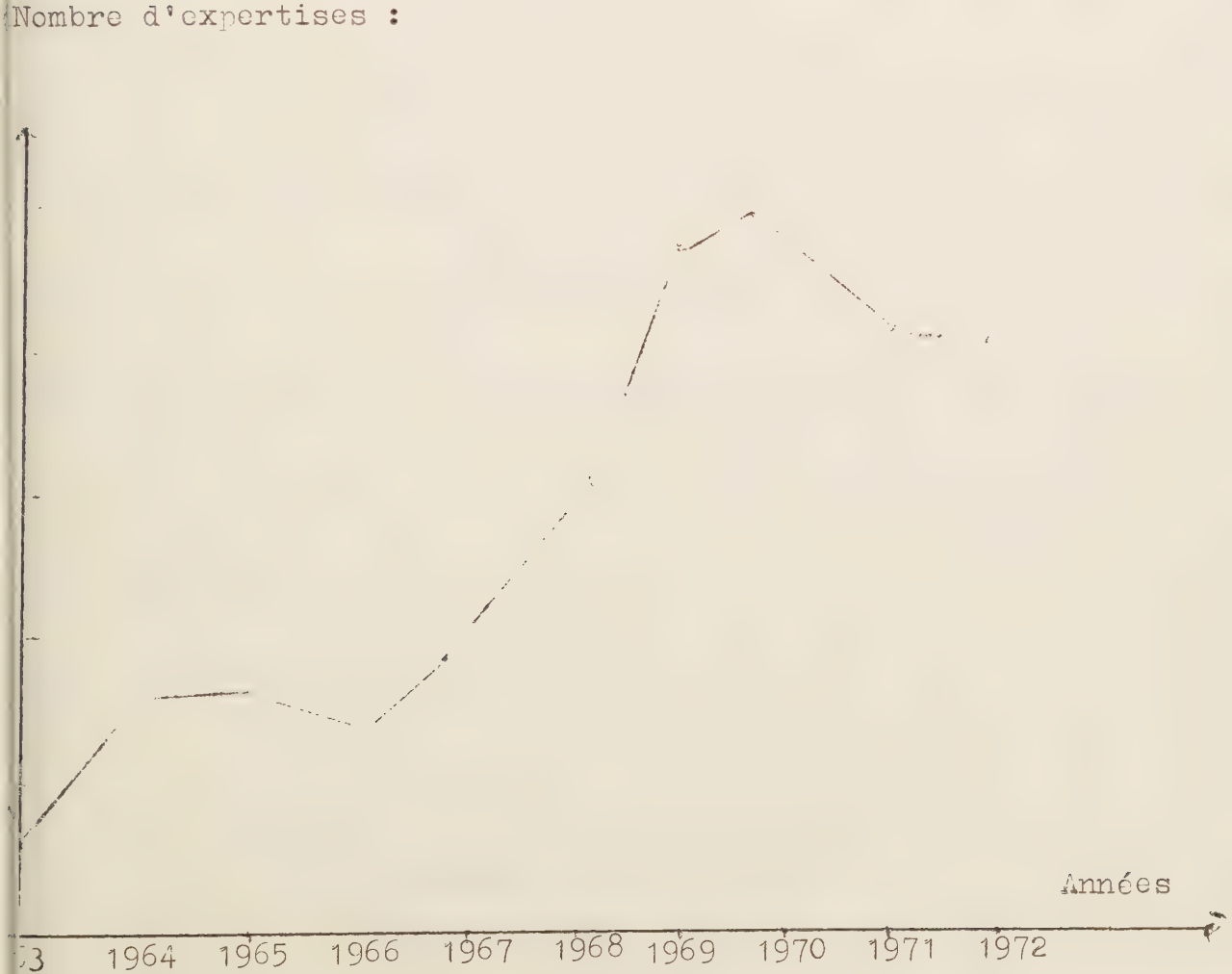

TABLEAU II - STATISTIQUES MUNICIPALES -

...nce	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	TOTAL
...	0	1	0	1	1	2	4	5	5	0	19
...	0	0	1	2	3	4	4	4	3	4	22
...	0	3	1	4	2	4	4	5	6	6	35
...IL	0	2	2	0	0	1	5	5	3	4	22
...	0	0	1	2	2	2	3	4	3	1	18
...I	0	1	1	2	1	5	4	6	8	7	35
...	0	2	1	1	6	2	4	2	3	2	23
...	2	1	1	0	0	1	4	3	2	5	19
...	2	1	2	0	0	1	5	4	2	4	21
...	1	1	4	2	0	3	3	4	3	4	25
...	0	1	2	0	1	3	5	3	1	4	20
...I.	0	3	0	0	3	3	4	6	3	0	22
...UX	5	16	16	13	18	30	53	53	42	41	281

...e	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	TOTAL
...re ...rt.	5	16	16	13	18	30	53	53	42	41	281

GRAPHIQUE II - STATISTIQUES NUMERIQUES MENSUELLES -

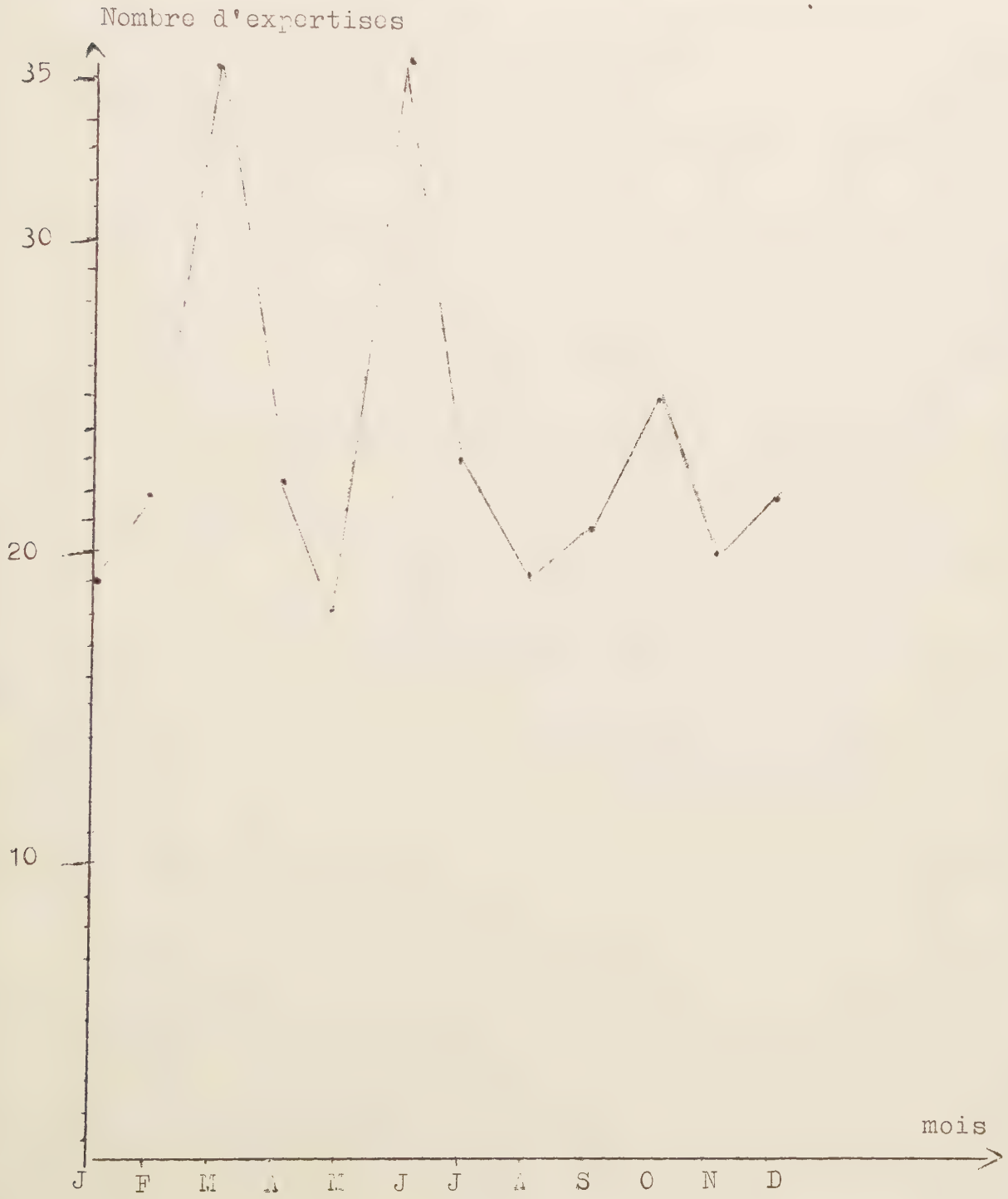

TABLEAU III - REPARTITION PAR REGION DES EXPERTISES EN ECRITURE

WILAYA / ANNEE	ALGER	CONSTANTINE	ORAN	OASIS
1963	5	0	0	0
1964	15	0	1	0
1965	11	2	3	0
1966	13	0	0	0
1967	13	4	0	1
1968	16	8	6	0
1969	40	2	6	1
1970	36	7	8	0
1971	30	5	7	0
1972	30	4	7	0
TOTAUX	209	32	38	2
POURCENTAGE	74 %	11,3 %	13,5 %	0,7%

TABLEAU IV : REPARTITION D'APRES LA NATURE DE L'EXPERTISE

ANNEE / NATURE EXPERTISE	I963	I964	I965	I966	I967	I968	I969	I970	I97I	I972	TOTAUX	%
Documents écrits	5	15	15	10	13	29	39	30	38	30	224	79,I%
Signature	0	1	1	2	5	1	10	21	4	11	56	19,8%
Divers	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	3	1%

Par divers on entend : fausse monnaie, tract sur voie publique....

CHAPITRE II -

- INTERPRETATION -

I°/ CHIFFRES ANNUELS ET MENSUELS -

Après une progression en flèche de I966 à I970, une discrète diminution marque les deux années suivantes .

La répartition dans l'année, objective d'une part, des " pics " en Mars et Juin et, d'autre part, une répartition à peu prés égale pour tous les autres mois. (entre 20 et 25 expertises étudiées mensuellement).

L'année judiciaire ne semble pas influencer le rythme des expertises contrairement à ce qui est observé pour d'autres expertises.

C'est ainsi qu'en ballistique (thèse du Docteur BOUKADOUM Salah Ferhat : Novembre I972), on note une chute spectaculaire de Juillet à Octobre ; cette dernière constatation est probablement expliquée par le ralentissement des activités judiciaires durant cette période.

2°/ ORIGINE DES EXPERTISES -

Il convient de souligner l'importance considérable qu'occupe la Wilaya d'ALGER dans l'origine de toutes les expertises en écriture pratiquées par le Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER : en effet, 74 % des expertises proviennent de cette seule Wilaya.

Ceci s'explique par la centralisation de tous les documents au niveau de la Capitale, par le niveau de contrôle supérieur qu'on y trouve, et un taux d'analphabétes inferieur à celui des autres Wilaya.

Il faut noter que, quoi que ne figurant pas dans les statistiques en raison de leur trés petit nombre,les faux en écriture en Langue Arabe (textes manuscrits ettextes dactylographiés demeurent exceptionnels.

3°/ NATURE DES EXPERTISES -

Selon les chiffres d'ensemble, on constate la trés nette prédominance des expertises des documents écrits par rapport aux expertises des écritures.

Le délinquant Algérien, dans le domaine de l'écriture, est encore un délinquant primaire. La fraude en écriture par contre (dissimulation de son écriture pour une lettre de menaces par exemple) est beaucoup plus fréquente,que l'imitation libre ou servile. De même que les grattages, lavages... sont assez rares. Le délinquant Algérien en est encore à des imitations élèmentaires dans ce domaine.

- T R O I S I E M E P A R T I E -

- QUELQUES OBSERVATIONS -

Dans cette troisième partie nous nous proposons d'illustrer la partie théorique, par les résumés de quelques rapports d'expertise recueillis au Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER. Ces observations montrent les problèmes posés par les magistrats et les conclusions auxquelles aboutit l'expertise.

R A P P O R T N° 1

- Information ouvertre contre X pour faux et usage de faux.

- Pièce communiquée :

Un extrait du registre des membres de l' ALN et de l' U.C.F.L.N certifié conforme par le Ministère des Anciens Moudjahidines.

- Mission :

Il s'agit de dire si ce document a été falsifié par gommage, grattage, lavage, ou autre procédé.

- E T U D E -

- EXAMEN AUX RAYONS INFRA-ROUGES -

Nous avons soumis le document en cause sous les rayons infra-rouges, nous avons remarqué quelques portions de lettres subsistantes à travers les fibres du papier et qui ont survécu à l'action du lavage par le corrector. Cependant, il est à préciser, que la scription primitive ne s'est pas relevée à cause de l'efficacité du lavage au corrector.

- EXAMEN AUX RAYONS ULTRA-VIOLETS -

I°/ Le document litigieux a été soumis sous la lampe aux rayons ultra-violets, la réaction a révélé une coloration brune intense.

La fluorescence du réactif (corrector) utilisé, se retrouve en forme de tâches irrégulières déposées sur toutes les lignes ayant contenu les écritures primitives.

2°/ Sous l'éclairage intense des rayons ultra-violets et à l'emplacement des mots et chiffres lavés se discernent aisément les maculations produites par le corrector en excès. Ces tâches sont facilement reconnaissables par leur fluorescence particulière se détachant nettement du papier incriminé.

3°/ Le corrector utilisé pour le lavage a agi indistinctement sur les traits des mots primitifs contenus sur le document en cause, en effet, la surface du document sur laquelle la substance chimique a été appliquée, fournit l'indice le plus caractéristique du faux.

4°/ D'une manière générale, l'application du corrector sur un écrit, palit progressivement le trait d'encre et le fait disparaitre, il est utile de signaler que, ce réactif une fois appliqué, donne naissance à des tâches brunes, en outre, il est à noter qu'unlavage récent n'est généralement pas visible à l'oeil nu, mais avec le temps, il se développe un jaunissement trés caractéristique du papier, c'est bien le cas de ce document litigieux, la fraude primitive invisible devient évidente.

C O N C L U S I O N

1°/ Qu'un lavage systématique, a été effectué à l'aide du corrector, sur le texte primitif de l'extrait du registre des Membres de l' A.L.N et de L'OCRLN.

2°/- Que l'examen microscopique a révélé la présence de quelques traces (illisibles) de l'écriture primitive, ces traces sont disposées entre les lettres du texte en présence et sont cachées sous les hérissements des fibres superficielles du papier.

3°/- Que la surface du document sur laquelle la substance chimique a été appliquée, fournit l'indice le plus caractéristique du faux par enlèvement.

- REMARQUE - Pour des raisons déontologiques, nous avons omis volontairement de publier la photographie illustrant ce rapport; les gestes du fraudeur ayant porté essentiellement sur les nom, prénom, date et lieu de naissance.

- R A P P O R T N° 2 -

- Demande d'expertise d'écriture, commission rogatoire émanant du Tribunal d'Alger, relative à l'information suivie contre X inculpé de menaces de mort et outrage par écrit.

- DOCUMENTS COMMUNIQUES -

1°/ Trois lettres et une enveloppe incriminée, manuscrites au stylo à bille.

2°/ Divers documents de référence.

- MISSION -

Il s'agit de comparer les écrits des documents incriminés, avec ceux des spécimens de référence et de dire si ces écrits sont l'oeuvre d'une seule et même personne.

- E T U D E -

Les documents incriminés aprés avoir été examinés séparément puis rapprochés entre eux ont été confrontés à celui de référence. Cette opération nous a permis de relever à côté de quelques dissemblances de nettes analogies scripturales dans la formation graphique.

A/ LES ANALOGIES -

En dehors des similitudes de forme qui sont : l'allure graphique, l'écartement des lettres et des lignes sur l'horizontale et la verticale , il y a celles de fond qui sont relatives à la construction des lettres.

1°/ Les lettres " a - d - g " minuscules dans les mots " annonce - actes - d'ailleurs - dans - donne - de - enseignants..." ont été écrites en deux temps. Le scripteur débute son tracé soit par un trait nettement apparent, soit sans ce dernier. La formation du corps de la lettre commence toujours à hauteur du chiffre (8) du cadran d'une montre. La première partie est fréquemment faite sans liaison avec la deuxième. C'est le cas par exemple de la hampe de la lettre "d " et de la base de la lettre " g ".

2°/ Les lettres "b - l " minuscules et " C - E " majuscules dans les mots " bonne - bandit - ballitre - d'ailleurs - chorfa ... " ont été tracées d'un seul trait. Elles se caractérisent par leur délié initial trés tiré, attaqué avec un léger crochet à cavité supérieure et par leurs terminales. Celles de la lettre " b " est trés allongée proportionnellement au reste du corps de la lettre.

Celle de la lettre " C " a une forme ovalaire et son délié s'arrête à fleur du plein. Quant à la lettre " E " sa forme est assez particulière, la partie supérieure représente une boucle tirée dont le tracé se prolonge vers la base pour former une autre.

Son plein, abstraction faite du délié représente une figure semblable à celle du chiffre (3).

3°/ La lettre " f " minuscule dans les mots " femme - fait - chorfa - motif... " a été tracée sans levée de plume. Son corps représente deux boucles ovalaires tirées sur la verticale et distancées les unes des autres. La boucle supérieure est plus petite et souvent plus fermée que l'inférieure. La terminale est tantôt bouclée, tantôt angulaire.

4°/ Les lettres " i "et " j " minuscules dans les mots " imagine - intérêt - juge - je.. " ont été tracées sans levée de plume. Le scripteur attaque sontracé de haut en bas et forme des figures particulières qui se distinguent des autres par leurs constructions. Les lettres " i et j " minuscules dans les mots " tricheur - je - ministère... " ont été tracées normalement sans aucune anomalie qui mérite d'être signalée.

5°/ Les lettres " M et N " majuscules dans les mots -"Ministère - Mixte - Nationale..." ont été tracées singulièrement. Le trait d'attaque de leur jambage initial est soit tiré, soit en crochet. L'inter jambage a été fait en forme de " V " angulaire : celui de la lettre " N " porte normalement sur la base alors qu'il n'est pas de même pour celui de la lettre " M ". Les lettres " m et n " minuscules dans les mots " mère - ment - entre - enseignant... " ont été tracées normalement et ne revêtent rien de particulier.Leur tracé est attaqué de la même manière que celui des lettres " b - l " et évolue en arcade.

6°/ La lettre " O " minuscule dans les mots " noir - comprendre - son - école " a été tracée en un seul temps. Le scripteur forme parfois un oval ouvert dont le tracé est continu et d'autres fois un oval fermé avec levées de plume.

7°/ La lettre " p " majuscule dans les mots " police - pour " a été tracée en deux temps. Elle commence par une hampe dont la terminale est incurvée à gauche sur laquelle vient se greffer une aspire nettement déportée sur la gauche. Le tout forme une figure personnalisée, la lettre " p " minuscule dans les mots " puis - dupeur .. " a été tracée irrégulièrement. Cependant une particularité dans la combinaison de son corps où la terminale est nettement déportée vers le haut.

8°/ La lettre " R " majuscule dans les mots " recrute - rein ... " a été manuscrite d'une manière trés particulière. Elle commence par une hampe tirée de haut en bas à laquelle vient se greffer un anneau fantaisiste et se termine par un trait qui évolue en spire de gauche à droite autour de la hampe. Le tout forme une figure singulière. La lettre " r " minuscule dans les mots " réintégre - radié.. " a été tracée normalement. Elle est attaquée de la même façon que les lettres " b et l " .

9°/ La lettre " s " minuscule dans les mots " dehors - soir - enseignant - sont... " a été tracée en un seul temps. La lettre " s " terminale est trés simple et se caractérise par une ébauche de boucle qu'elle porte à la base. La lettre " s " initiale et même dans une certaine mesure médiane, est attaquée par un trait tiré et forme une figure graphique bouclée.

B/ LES DIFFERENCES -

A côté de nombreuses analogies scripturales des différences de formes et de fond ont été constatées, quant à la forme, les documents qui nous sont communiqués n'ont pas été manuscrits dans de mêmes conditions matérielles. Par exemple, les écrits incriminés ont été tracés en majorité sur du papier quadrillé avec un mouvement graphique pas trés net. Quant au fond, il y a le manque d'élèments comparables qui est la résultante de l'insuffisance en qualité et quantité des spécimens de référence.

Enfin, en dehors de quelques variations mineurs, nous n'avons relevé aucunindice de sincérité, ni de tentative de déguisement.

- C O N C L U S I O N -

- Que les documents incriminés, en dehors de l'enveloppe dont l'écriture n'est pas comparable, semblent avoir été écrits par un seul et même scripteur.

- Que les nombreuses analogies scripturales existantes entre le graphisme des documents incriminés et ceux de référence, nous permettent de conclure qu'ils ont été l'oeuvre d'une seule et même personne.

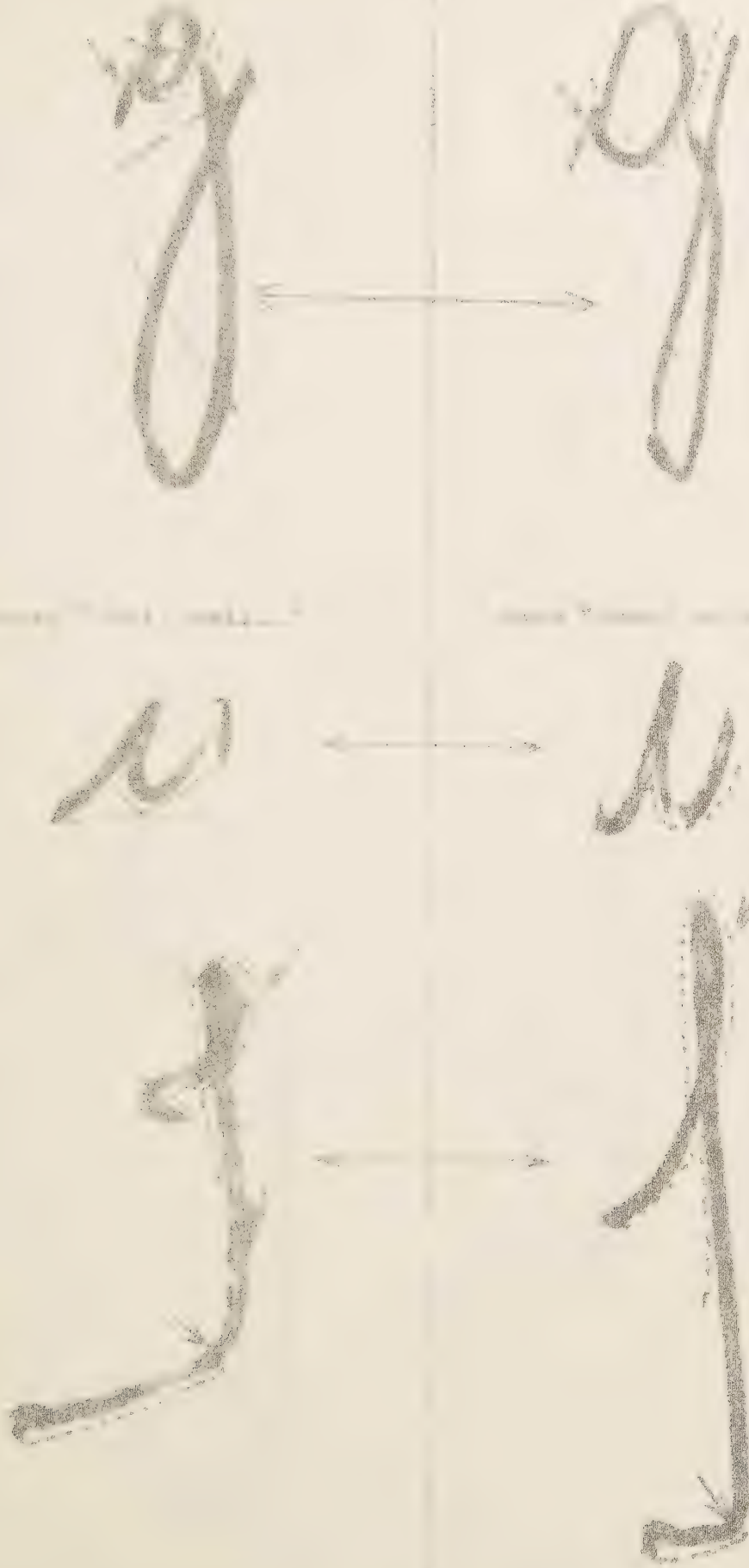

طاهر

ماجد

١٥ مارس

dans" entre,nationale..."

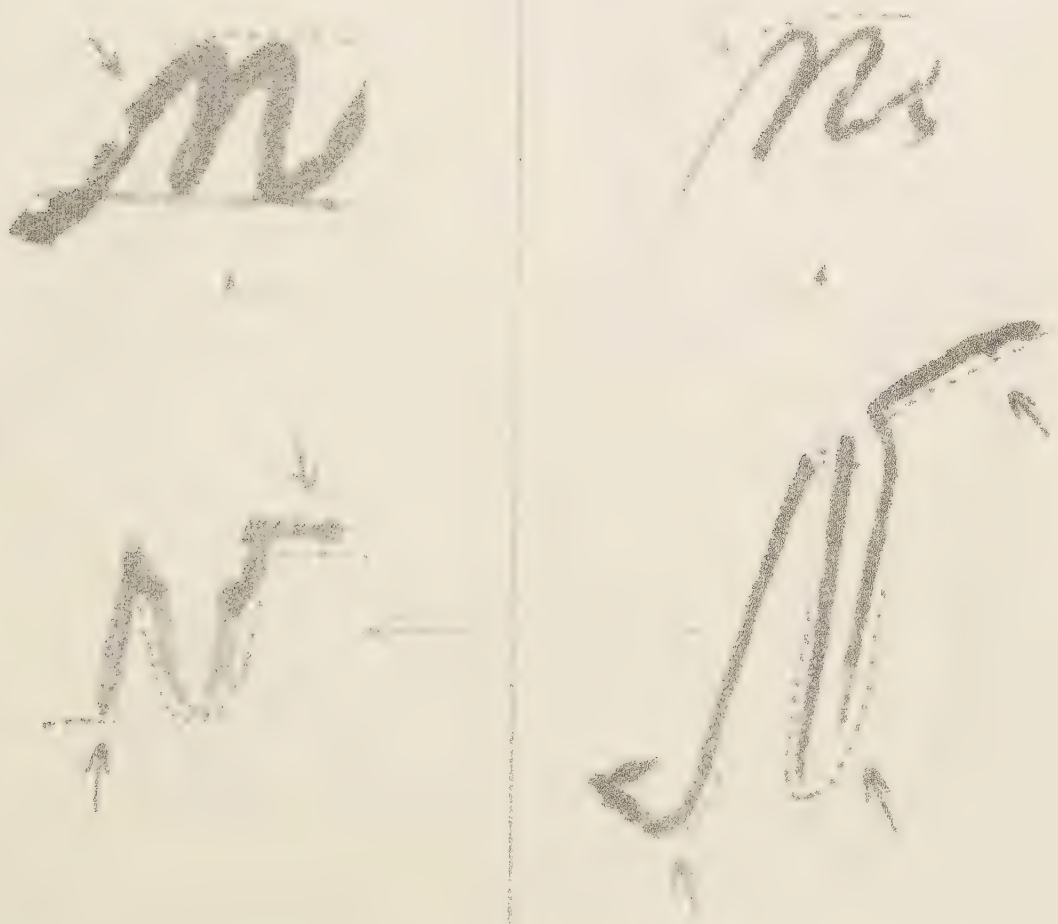

dans"enseignement,nationale..."

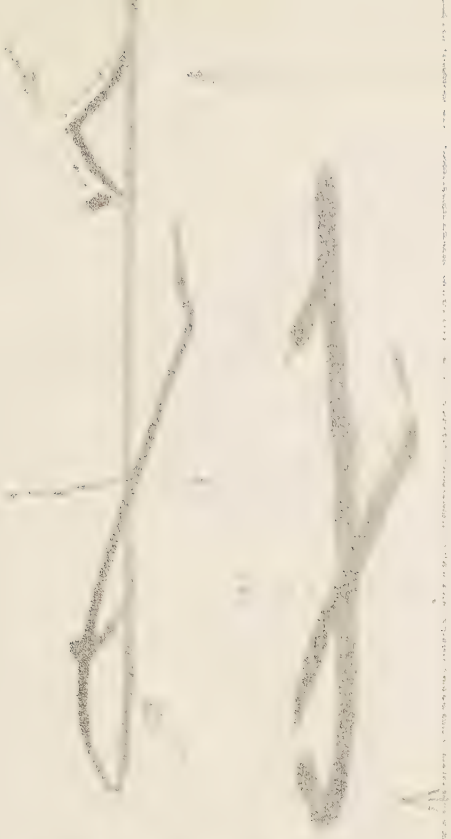

dans " bellitre,la..."

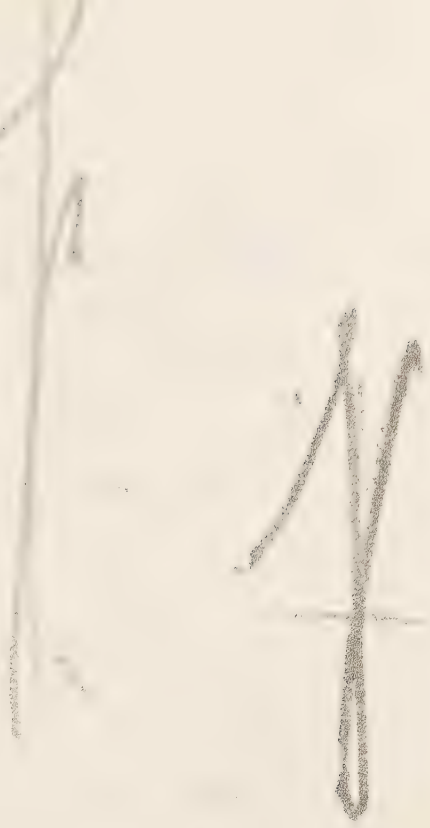

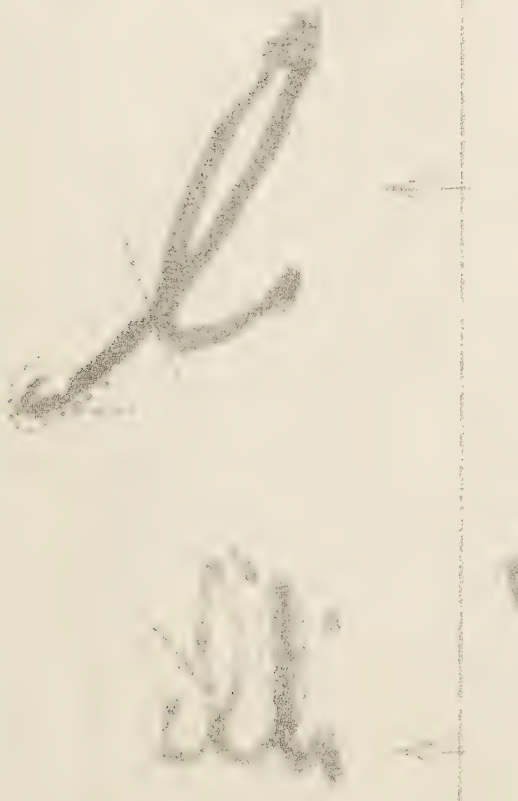

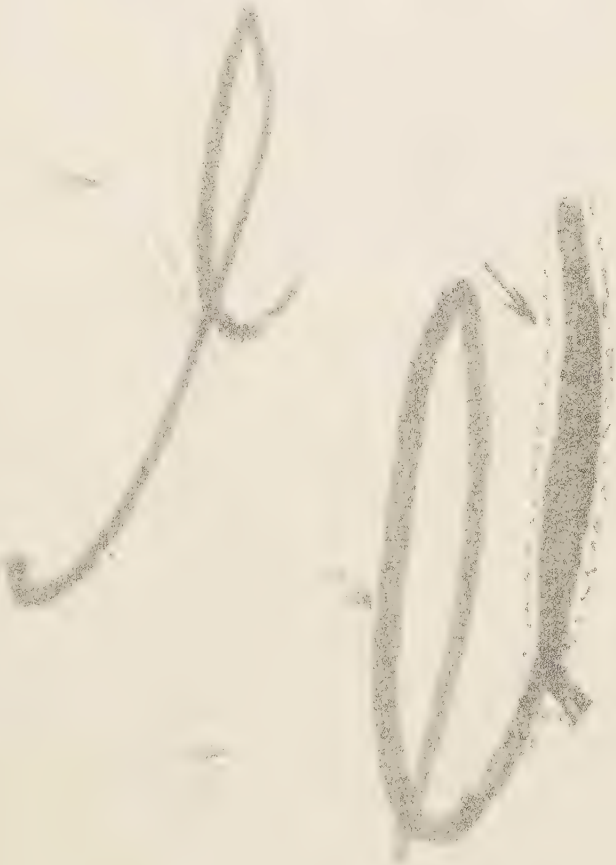

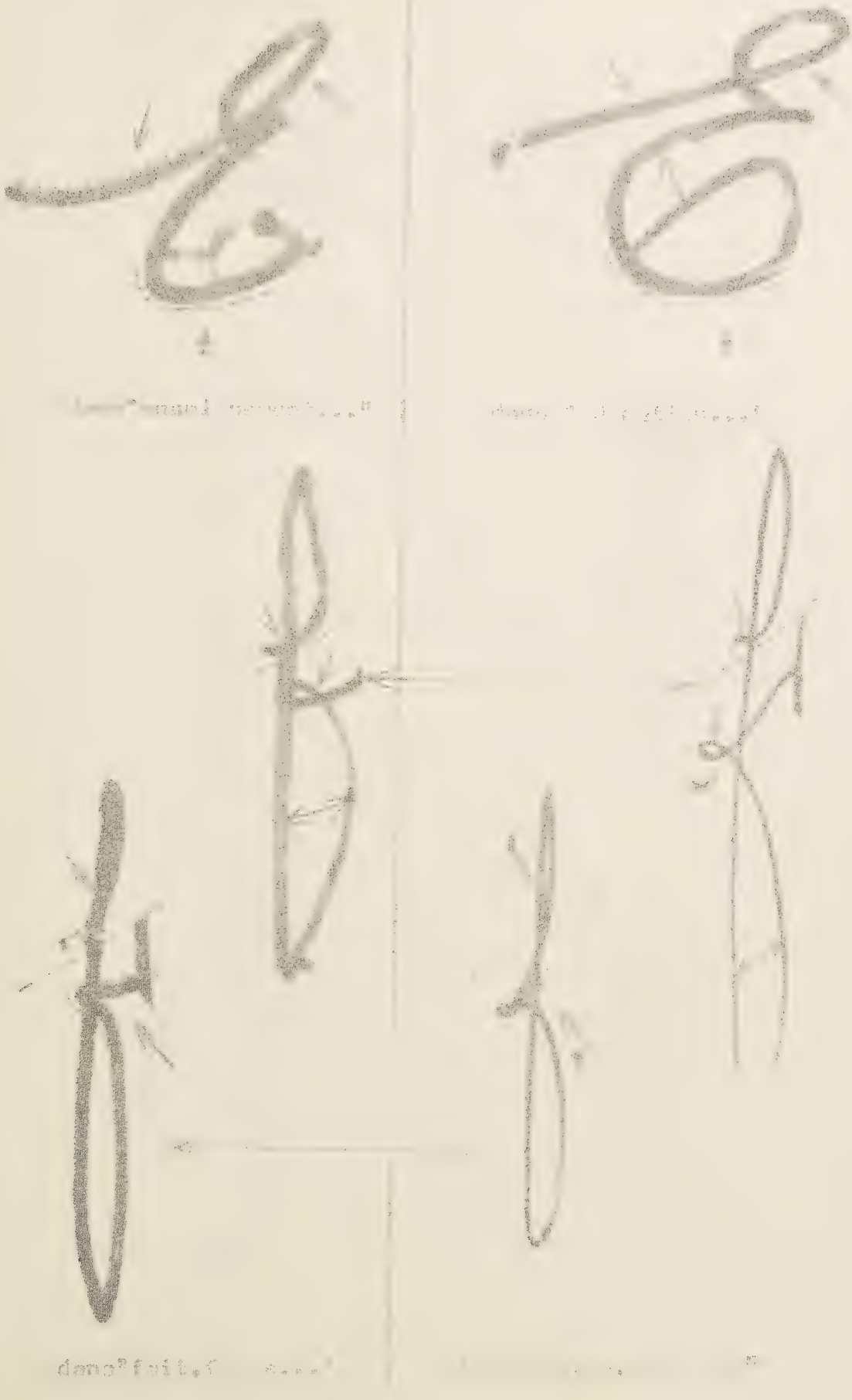

dans"voir,croire..."

dans"dupeur,pour..."

- R A P P O R T N° 3 -

- Demande d'expertise de signature : Ordonnance de Commission d'expert émanant du Tribunal d'ALGER, relative à l'information suivie contre X inculpé de faux en écriture.

- DOCUMENTS COMMUNIQUES -

- Un chèque incriminé, comportant au recto et au verso deux signatures incriminées.

- Divers documents comparatifs, manuscrits par A.

- MISSION -

Il s'agit de déterminer, si les signatures contestées au recto et au verso du chèque incriminé, sont similaires à celles figurant sur les divers spécimens de comparaison.

- E T U D E -

- COMPARAISON DES SIGNATURES INCRIMINEES -

- L'écriture de la signature litigieuse est molle, elle présente un tracé vigoureux dans sa pression, son mouvement se dirige vers la droite dans le sens de la marche scripturale normale ; le graphisme ne manque pas d'ossature, il est bien appuyé dans l'ensemble des lettres.

Par contre, le tracé de la signature de référence est ferme, le trait est net, l'appui est précis, décidé et est régulièrement appuyé dans les verticales et les déliés.

- L'écriture de la signature incriminée est discordante, il y a inégalité dans l'orientation des grammas. Le tracé de la signature de comparaison est bien maintenu dans la hauteur et l'orientation des grammas est régulière. Les figures des signatures (incriminées et de comparaison) semblent se rapprocher, mais les caractéristiques particulières ne sont pas analogues.

- D'une manière générale, les signes de mollesse, de discordante, de lenteur, d'inégalité et d'hésitation que l'on apperçoit dans le tracé de l'écriture des signatures contestées sont des signes d'insincérité.

- En principe et d'une manière générale, une signature rapide, aisée, trés liée présentant en outre un dessin trés personnalisé s'imite beaucoup plus difficilement, c'est le cas des signatures de référence. Une signature médiocre présentant une écriture lente, maladroite est une graphie particulière de son auteur ; c'est bien le cas de la signature litigieuse.

- C O N C L U S I O N -

- Que la graphie de la signature incriminée et celle des spécimens de référence, n'ont pas en effet une commune origine, la signature contestée n'émane pas de X et l'éventualité d'une signature intentionnellement déguisée par X ne peut être retenue.

- Que la signature contenue sur le chèque litigieux a été intentionnellement imitée par une tierce personne et que l'auteur de cette signature s'est inspiré d'un modèle déjà écrit.

- C O N C L U S I O N -

" Si on veut classer l'expertise en écriture dans les catégories actuelles des preuves judiciaires, il faut en faire un cas de preuve par présomption de l'homme, c'est à dire par la conviction raisonnée du juge. Toutes les autres preuves, en effet, sont à base de présomptions légales, et non seulement les présomptions dites légales mais les preuves légales, notamment la preuve écrite : un acte de vente prouve la vente parce que cet écrit est légalement présumé être un écrit sérieux, non un écrit pour une comédie, jouée par le. ou les signataires de l'acte. L'acte de naissance fait foi jusqu'à inscription de faux de choses que l'officier de l'état civil ne connait pas ; il signe l'acte, mais ne le rédige pas plus ou moins que l'acte dressé par un expéditionnaire.

Il en est de même de toute preuve légale, rituelle. "

Emmanuel Lévy et Maggie Guiral
(Revue Internationale de Criminalistique)

Au cours de notre travail, le but essentiel a été de donner un aperçu du domaine, des possibilités et des limites de l'expertise des documents manuscrits. Car, quelle valeur peut-on attribuer à la preuve qui résulte de l'expertise des documents écrits ? Il ne faut pas demander à un mode de preuve plus qu'il ne peut donner.

Dans quelques cas, la certitude résultant de l'examen des documents manuscrits sera incontestable : il s'agit seulement de constater l'existence d'un indice matériel. Cette constatation pourra se faire, soit immédiatement, soit après certaines manipulations : par exemple, un texte gratté ou lavé est reconstitué dans son texte primitif par la technique appropriée.

Mais s'il s'agit de la comparaison formelle ou graphométrique de deux écrits, la conclusion sera beaucoup moins certaine. Il ne saurait être question de demander à l'expertise une certitude comparable à celle qui résulterait de l'identification de deux empreintes digitales. Il entre dans l'appréciation des similitudes et des dissemblances une certaine part d'intuition et d'expérience, et " tant vaut l'expert, vaut l'expertise " et ici, plus que partout ailleurs , " le bon expert sait douter ". La certitude est fonction de l'abondance des documents examinés et du nombre et de la rareté des idiotismes répérés, de leur constance et de leur concordance. Les chances d'erreur ne peuvent jamais être totalement éliminées, on n'aura jamais que des probabilités plus ou moins fortes, plus ou moins voisines de la certitude.

Actuellement la tendance est de considérer l'expertise en écriture comme une preuve par présomption, c'est à dire laissant un trés grand pouvoir d'appréciation au juge.

C'est ce qu'expriment Emmanuel Levy et Maggie Guiral dans la citation ci-dessus; et ils concluent :

" L'expertise en écriture par un expert professionnel est une preuve non légale, simplement une preuve, selon la foi que lui donne l'expert lui-même. A cette foi, les juges ouvriront un crédit. Le crédit sera d'autant plus large que leur conviction sera mieux raisonnée, c'est à dire que la foi de l'expert sera mieux mesurée : l'expert aura une créance sur le juge.

" Ici, moins qu'ailleurs, la foi ne saurait être aveugle, et quatre élèments au moins la lui mesurent, ou plutôt la lui comptent avec épargne. Nommons : la procédure le rôle du juge dans le procès, la nature des documents à expertiser, la formation scientifique de l'expert. "

Ce travail par les données statistiques qu'il apporte, permet de situer le volume important des affaires traitées par le Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER.

On y note la place importante occupée par la Capitale. Cela tient à des données sociologiques.

Par ailleurs, le type de délit, la nature de la fraude, portent essentiellement sur un texte et restent souvent mal élaborés. Enfin, le peu de faux en écriture, type signature, corrobore cette donnée. C'est dire que dans le domaine du faux en écriture, il est vraisemblable que le nombre d'affaires ira en croissant avec le développement socio-économique et culturel du pays. L'option " Arabisation " posant peu de problèmes actuellement, débouchera certainement dans les années à venir sur de nombreux problèmes d'expertise auxquels il nous faut déjà nous préparer.

On reste donc actuellement dans ce domaine, dans une délinquance de type primaire qui se modifiera de façon importante sur le plan qualitatif et quantitatif avec le développement de la scolarisation, des mass-média et la progression du niveau socio-économique.

B I B L I O G R A P H I E

-=-=-=-=-

1 - Dr BISCHOFF ..... Comment améliorer la preuve par comparaison d'écritures - (Revue Internationale de criminalogie et de Police Technique, Vol. IX n° 4 - Oct-Décembre 1955.

2 - CECCALDI P.F. - La Criminalistique (P.U.F.)

3 - BOUKADOU S. Ferhat - Considérations statistiques sur les expertises en balistique effectuées au Laboratoire de Police Scientifique d'ALGER. Thèse pour le Doctorat en Médecine Novembre 1972 -

4 - DESTABLE J. - L'expertise en écriture, ses méthodes - (Paris guillon 1925)

5 - GAYET - Manuel de Police Scientifique (Payot - Paris)

6 - GUIRAL Maggie - La valeur de la Preuve dans l'expertise d'écritures (Bosc et Rion - Lyon 1927)

7 - HARRISSON W.R. - Suspect Documents - Their Scientific Examination SWEET and MAXWELL London 1958 -

8 - LERICH L - La Police Scientifique (P.U.F)

9 - LEVY Emmanuel et Maggie GUIRAL - L'expertise des documents écrits dans le droit actuel, in Revue Internationale de Criminalistique I929 n° 8 -

IO - LOCARD Edmond - L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques (in Bibliothèque de Police Scientifique - Paris - Flammarion - I920 -

11 - LOCARD Edmond - Une affaire de faux sur découpage - (Revue Internationale de Criminalistique - Desvigues - Lyon I932 -

12 - LOCARD Edmond - Traité de criminalistique Tome sixième Lyon - Desvigne et Cie I937

13 - LOCARD Edmond - La valeur de la Preuve dans l'expertise des documents écrits, in Revue Internationale de Criminalistique I93I -

14 - MICHAUD - L'interprétation des différences, in revue internationale de Criminalistique I93I n° 7 -

15 - NICEFORO Algrédo - Valore e dignità Scientifica della perizia su documenti scritti, in La Giustizia penale - I933

16 - PERSIFOR FRASER - Des faux en écriture et de l'écriture (traduction française) Guillaumin et Cie Paris I899

- TABLE DES MATIERES -

- INTRODUCTION 1

- PREMIERE PARTIE : L'EXAMEN DES TEXTES MANUSCRITS..... 6

  - Rappel historique - Généralités 9

  - L'expertise en écriture..... 13

  - Les étapes de l'expertise - Identification des documents 25

- DEUXIEME PARTIE : ETUDE STATISTIQUE 46

- TROISIEME PARTIE : QUELQUES OBSERVATIONS..... 55

- CONCLUSION..... 68

- BIBLIOGRAPHIE..... 73

-=-=-=-=-